

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2010

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le lundi 29 mars 2010 à 20 H 30 à la Maison du Canton à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

#### Informations du conseil

- Présentation du site Internet ([www.cc-vathvielha.fr](http://www.cc-vathvielha.fr)).

M. MINVIELLE indique en préambule que le site, dont la mise en service est prévue mi-avril, a été conçu par les membres de la commission communication et Victoria BRUN. Ce site ne remplace pas le bulletin d'information de la CCVV mais vient en complément.

Les objectifs sont de trois ordres :

- Informer/renseigner (réalisations, projets, services, élus).
- Echanger/collaborer (avec les administrés dans un premier temps, puis les communes dans un futur proche).
- Mettre en valeur le territoire à travers toutes ses composantes (culturelles, touristiques, etc.).

Deux principes :

- La souplesse : le site sera appelé à évoluer (création de rubriques supplémentaires, améliorations, ...).
- La simplicité : respecter la « règle des trois clics ». Il a en effet été mis en évidence que les recherches sont souvent abandonnées dès lors qu'elles n'ont pas abouti au bout de trois clics.

La promotion du site sera effectuée par voie de presse, ainsi que par le biais d'un article dans le bulletin d'information du mois de juin.

V. BRUN présente les différentes pages du site et en profite pour rappeler que toutes les communes n'ont pas encore fourni les renseignements demandés (en attente : Arros, Balios, Beuste, Bourdettes, Bruges, Coarraze et Haut-de-Bosdarros).

A l'issue de la présentation, M. MINVIELLE insiste sur l'importance de la mise à jour régulière du site, qui doit être attractif et fonctionnel. Il rappelle l'importance de cet enjeu pour une collectivité. Puis il remercie l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans ce projet.

Le Président s'associe à ces remerciements et se félicite de l'investissement de tous.

- Prochaine réunion du Conseil : en mai ou juin
- Desserte SNCF : Suite à la motion prise lors du Conseil du 14 décembre 2009, des contacts ont été noués entre les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, qui devraient rencontrer RFF.

- Transports scolaires : Une nouvelle consultation est prévue pour l'année scolaire 2010/2011. Les établissements scolaires seront contactés pour communication de leurs créneaux horaires. Un rapprochement avec les communes sera ensuite effectué. Le marché de transport devrait être attribué cet été.
- Décoration murale : M. TIRADON passera prochainement dans les 24 communes pour prendre des photos qui seront apposées dans les divers bâtiments de la CCVV. Il est demandé aux maires de réfléchir à 2 ou 3 vues représentatives de leur commune.  
Le Président remercie à ce propos M. TIRADON, la CCVV pouvant ainsi bénéficier de photos libres de droit.
- Actualisation de la prospective financière pluriannuelle de la CCVV : Cette présentation est reportée à une séance ultérieure, dans l'attente d'éléments complémentaires.

### **Approbation du Compte rendu de la séance du 22/02/2010**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions du Président** (Délégation de compétences du 14/12/2009. articles L 5211-10 du CGCT ).

Le Président informe le Conseil Communautaire de la décision suivante prise sur délégation :

- Attribution à la Société D2X International, d'une mission d'assistance pour le suivi de l'exploitation de Nayeo sur la période de mars à décembre 2010 (Décision du 26 février 2010).

\*\*\*

### **Présentations budgétaires :**

Mlle BERMOND présente les différents documents budgétaires, à l'appui d'un diaporama.

Le Président précise que pour la première fois, le budget est présenté par nature et par fonction, afin de respecter une obligation réglementaire, du fait du classement de la commune de Nay dans la catégorie supérieure (+ 3 500 habitants).

J. MERINO s'interroge sur le montant des indemnités des élus et souhaite savoir si elles subissent une augmentation.

Le Président répond par la négative, précisant que ces indemnités sont votées en fonction de points d'indices.

G. CHABROUT souhaite obtenir une précision sur un montant de 48 650 " qui figure au chapitre 66. Vérification faite, il s'agit de l'emprunt destiné au pôle aéronautique Bordes-Assat.

P. LAVIGNE DU CADET se demande ce qui justifie, à taux constant, de passer de 2 848 592 " à 3 321 252 " en produit de TP. M. POUHEY répond que lors du Conseil du 22 février, les bases de TP définitive n'avaient pas encore été notifiées.

A la question de G. CHABROUT qui demande si le reversement de la TP sera identique aux chiffres de l'an passé, le Président répond par l'affirmative.

J. MERINO rappelle que certaines entreprises utilisent les services de la déchetterie et qu'elles ne sont pas assujetties à la redevance. Il souhaiterait que soit mise en place une tarification spéciale pour les professionnels.

M. CHABROUT fait observer que la mise en place de containers devrait entraîner une baisse de la consommation de sacs poubelle. Il conviendra d'étudier le maintien ou non de leur financement.

M. SOUVERBIELLE intervient sur la subvention attribuée à l'école de musique et fait observer qu'elle est en baisse par rapport à l'an passé.

M. ESCALE déplore une augmentation importante des charges de personnel (228 000 " en 2008, dont 90 000 " pour les mises à disposition . 468 800 " en 2010, dont 163 500 " pour les mises à disposition), alors que les compétences de la CCVV n'ont pas été modifiées. Il rappelle que l'accroissement du nombre de vice-présidents devait permettre de fonctionner sans augmenter les frais de personnel et indique qu'il votera contre le budget.

M. LAVIGNE DU CADET rejoint M. ESCALE dans ses propos et exprime son désaccord sur la stratégie adoptée. Il votera également contre.

Le Président rappelle que la réalisation de projets importants, initiés avant 2008 (piscine, crèches etc), ainsi que les projets et actions futurs, notamment dans le cadre du contrat communautaire de développement, nécessitent une mise en adéquation des moyens humains de la communauté. Il exprime sa totale confiance dans les membres de la commission finances/administration générale, chargés du suivi des dossiers de structuration des services et de ressources humaines de la CCVV.

M. POUHEY apporte des précisions sur le tableau des effectifs. Le nombre total de postes ouverts est de 33, pour un effectif total de postes pourvus de 24 agents. Figurent sur ce tableau, pour l'année 2010, pour les agents appelés à être promus (après concours par exemple), à la fois leur poste actuel et le poste sur lequel ils seront nommés, après promotion au grade supérieur.

Il propose qu'un point détaillé soit consacré aux ratios de personnel, dans le cadre de la prospective financière.

M. CASSOU remercie le personnel qui a contribué à l'édification des budgets, ainsi que les membres de la commission finances/administration générale.

Conclusion : le BP 2010 est conforme aux prévisions et grands équilibres présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

Le Président quitte la séance pour le vote des comptes administratifs.

### **1 - Approbation des comptes administratifs 2009**

- Budget général : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Monplaisir : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Zone communautaire de Baudreix : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Office de tourisme communautaire : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE SPANC : adoption à l'unanimité.

### **2 - Approbation des comptes de gestion 2009**

- Budget général : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Monplaisir : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Zone communautaire de Baudreix : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Office de tourisme communautaire : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE SPANC : adoption à l'unanimité.

### **3 - Affectation des résultats 2009**

- Budget général : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Monplaisir : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Zone communautaire de Baudreix : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Office de tourisme communautaire : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE SPANC : adoption à l'unanimité.

### **4 - Budgets primitifs 2010 principal et annexes**

- Budget principal : adoption à la majorité (2 voix contre).
- Budget PAE Monplaisir : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Zone communautaire de Baudreix : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE Office de tourisme communautaire : adoption à l'unanimité.
- Budget PAE SPANC : adoption à l'unanimité.

### **5 - Contribution foncière des entreprises : vote du taux relais 2010**

Le Président rappelle qu'à la suite de la suppression de la taxe professionnelle, il appartient au Conseil communautaire de voter, en 2010, non un taux de taxe professionnelle mais un « taux relais », qui servira de base de calcul du taux de la nouvelle Contribution foncière des entreprises en 2011.

Il propose de voter un taux relais de 13,11%.

(Adoption à l'unanimité).

## **6 - Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2010**

En termes d'équilibre du service des déchets, et sur la base d'un produit fiscal constant, le BP 2010 se établit de la façon suivante :

- dépenses : 2 572 038 "
- recettes : 2 550 503 " .

Après notification par les services fiscaux, une prévision d'évolution des bases de TEOM 2010 de + 3,96% peut-être établie.

Le Président propose, pour l'année 2010 :

- de maintenir les taux de la TEOM à leur niveau 2009
- de commencer à constituer une part d'autofinancement des investissements à venir, notamment pour les déchetteries et la réhabilitation du CET de Bénéjacq. En 2010, cette part d'autofinancement se établirait à 55 000 " environ.

L'évolution du budget du service Déchets dans les prochaines années et les conditions de réalisation de son équilibre seront étudiées dans le cadre de l'étude d'optimisation en cours et de la prospective financière pluriannuelle de la CCVV.

(Adoption à l'unanimité).

## **7 - Projet de chaudière-bois/Piscine Nayeo : lancement d'une étude**

Un projet réseau de chaleur avec une chaufferie centrale-bois pour alimenter la Piscine Nayeo a été envisagé par la CCVV dès l'année 2005. Outre la Piscine Nayeo, le raccordement des établissements voisins (collège, lycée, maison de retraite, entreprises ) a également été évoqué au cours de cette 1<sup>ère</sup> approche du projet.

Cette chaufferie bois pourrait être implantée sur un terrain de la CCVV à proximité de la piscine. La création d'un tel réseau de chaleur présenterait a priori les avantages suivants :

- Optimisation de la gestion de l'énergie et des coûts.
- Taux de subventions aujourd'hui élevés pour l'investissement (FEDER/Fonds chaleur/Région/Département).
- Concrétisation d'une démarche de développement durable s'appuyant sur la mise en place d'un réseau de chaleur basé sur l'énergie biomasse.
- Possibilité d'étudier les possibilités d'approvisionnement local en combustible bois.

Une étude de faisabilité pourrait donc être lancée en recourant à un cabinet spécialisé. Elle viserait à identifier et à préciser les éléments clés de faisabilité d'un tel projet, à savoir :

- Les besoins (bilan consommations et dépenses énergétiques, équipements et services à desservir, coût de l'énergie et évolution comparée du prix de l'énergie ).
- La gestion de l'approvisionnement en combustible bois.
- Le dimensionnement et la localisation des équipements techniques.

- L'étude technico-économique du projet de construction (chiffrage investissement, budgets de fonctionnement ).
- L'impact environnemental et paysager du projet.

Un montant prévisionnel de 20 000 " a été inscrit en section d'investissement du BP 2010 pour la réalisation de cette étude de faisabilité. Le choix du cabinet sera effectué dans le cadre de la délégation de compétences du Président.

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le lancement de cette étude de faisabilité pour la construction d'un réseau de chaleur avec une chaufferie centrale bois et de solliciter les subventions possibles pour le co-financement (ADEME, Région, Département, FEDER).

M. DE CANET, rejoint par M. LAVIGNE DU CADET, estime le projet intéressant si les ressources forestières du territoire sont utilisées et valorisées.

P. LAPLACE attire l'attention de l'assemblée sur l'augmentation probable des tarifs du bois, en cas de mise en place d'une filière bois, et suggère l'utilisation d'une chaudière qui puisse également utiliser le maïs.

(Adoption à l'unanimité).

### **8 - Office de tourisme Ë Versement de subvention**

Le Président propose de verser la subvention annuelle de 150 000 " à l'Office de Tourisme. La subvention sera versée selon un échéancier adapté au plan de trésorerie de la CCVV et de l'Office de Tourisme.

(Adoption à l'unanimité).

### **9 - Autres subventions : 1<sup>er</sup> versement 2010**

Le Président propose d'attribuer un 1<sup>er</sup> versement sur les subventions 2010 aux associations suivantes :

- Relais des Deux Gaves : 90% à la date du 1<sup>er</sup> avril, soit 118 059 " .
- Ecole de Musique : 90%, soit 19 800 " .
- CLIC : 90%, soit 11 200 " .

Il précise que le solde des subventions sera versé en 2010 après examen, par les commissions de travail correspondantes et le Conseil communautaire, des bilans, comptes d'exploitation 2009 et budgets prévisionnels 2010 de ces associations.

(Adoption à l'unanimité).

### **10 - Attribution de subventions aux associations**

Pour l'année 2010, la Commission Culture, jeunesse et sports, dans sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2010, a proposé d'attribuer aux associations des subventions d'un montant total de 11 550 " , selon le détail ci-après :

Bénéficiaires	Montant de la subvention
<b>Associations sportives</b>	
La Tribu 64 ( <i>Triathlon de Baudreix</i> )	250 "
La Corruda	500 "
APA 64 ( <i>La Passeyade</i> )	500 "
Cap Raid 64 ( <i>Nouste Trail</i> )	500 "
Les amis du givré de la plaine de Nay	500 "
Foyer rural de l'élan Beustois	150 "
Los Sautaprats ( <i>Week-end Sports/handicap</i> )	750 "
USCN Escrime ( <i>Tournoi</i> )	150 "
USCN Rugby ( <i>Tournoi cadets Cancé</i> )	750 "
USCN Rugby ( <i>Tournoi Chandeleur</i> )	150 "
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 Ö</b>
<b>Associations culturelles</b>	
Carnaval Vath Vielha	500 "
Baudreix animation ( <i>Festibandas</i> )	750 "
Association AMDAC	500 "
Musicalagos	500 "
Association NayqArt	1 100 "
PlainÉcran ( <i>Cinémarue 2010</i> )	1 100 "
Bordères sports culture loisirs	1 800 "
Chemin des Arts	1 100 "
<b>TOTAL</b>	<b>7 350 Ö</b>

M. DUFAU indique que la commission s'attache à traiter les demandes de subvention de la manière la plus équitable possible, considérant toujours en premier lieu l'intérêt communautaire. Il fait observer qu'un effort particulier a été fait pour les associations à caractère culturel. Il aborde la question de l'école de musique et indique que des réflexions sont en cours avec les services du Conseil général sur la compétence enseignement musical. Il souligne l'investissement important des dirigeants de l'école de musique, mais déplore le manque de motivation et de participation, parfois constaté au niveau des adhérents et usagers.

P. LAPLACE regrette que certaines associations ne se voient pas attribuer la totalité du montant des subventions demandées, les sommes étant souvent peu importantes.

M. DUFAU indique que ces attributions (ou non attributions) sont le résultat des travaux de la commission et rappelle que les communes peuvent subventionner les associations sur la partie fonctionnement.

(Adoption à l'unanimité).

## **11 - Projet de convention CCVV/SAFER**

L'offre et la détention de réserves foncières sont déterminantes pour le développement du territoire de la communauté, tout particulièrement dans le domaine de l'accueil ou de l'accompagnement des entreprises nouvelles ou existantes. A ce niveau, la CCVV se trouve aujourd'hui dans une situation de pénurie d'offre foncière, et donc dans l'impossibilité de répondre aux demandes actuelles et futures d'entreprises recherchant une implantation ou une nouvelle localisation sur son territoire.

Il est donc essentiel d'engager une politique active d'offre et de veille foncières. Une convention avec la SAFER peut être passée à cette fin.

Le Président propose en conséquence de passer une convention avec la SAFER pour la réalisation d'une mission de surveillance du marché foncier et d'information de la CCVV, ainsi que d'une mission d'étude ou de négociations amiables si nécessaire, dans le cadre des projets envisagés par la Communauté.

M. PRUDHOMME estime que les communes de la CCVV pourraient aussi s'appuyer sur cette convention avec la SAFER.

M. ESCALE s'interroge sur le positionnement qui sera celui de la SAFER entre, d'une part, les intérêts des agriculteurs et, d'autre part, les projets de la Communauté.

(Adoption à l'unanimité).

## **12 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme**

La démission de M. Alain Autechaud, ancien gestionnaire du camping municipal « Le Saillet » à Lestelle Bétharram du conseil d'exploitation de la Régie Office de Tourisme, a été enregistrée par les services de l'office de tourisme.

Vu les articles 7 et 8 des statuts de la Régie, il est prévu qu'en cas de démission du conseil d'exploitation, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de la personne démissionnaire.

Après sollicitation des membres représentant la catégorie « gestionnaires de campings » sur le territoire de la Vath Vielha, le Président propose au conseil communautaire la candidature de Mme Any Birou gestionnaire du camping de la base de loisirs de Baudreix.

(Adoption à l'unanimité).

### **13 - Office de Tourisme & Emplois saisonniers 2010**

Le Président indique au conseil communautaire que pour le fonctionnement estival de l'office de tourisme, il conviendrait de créer deux emplois saisonniers. Le 1<sup>er</sup> pour assurer la tenue de l'antenne de Lestelle Bétharram, le 2<sup>ème</sup> pour les besoins des bureaux à Nay.

Il propose donc la création :

- à compter du 15 juin 2010 pour une période de 2 mois et demi, d'un emploi saisonnier à temps complet d'hôte(-sse) d'accueil,
- à compter du 01 juillet 2010 pour une période de 1 mois et demi, d'un emploi saisonnier à temps complet d'hôte(-sse) d'accueil.

(Adoption à l'unanimité).

### **14 - Mise en place d'un régime d'astreintes**

Le Président propose au Conseil communautaire de mettre en place un régime d'astreintes, indispensable au bon fonctionnement des différents ouvrages des syndicats et régie d'assainissement, pour lesquels la CCVV a mis à disposition du personnel.

La mise en place de l'astreinte est justifiée par :

- le fonctionnement 24 heures sur 24 des équipements : stations de dépuracion (6), postes de relevages (5)
- le suivi du réseau d'assainissement collectif, activité sensible

Le dispositif d'astreintes retenu serait la semaine complète du lundi 17h au lundi suivant 7h30. Sont concernés les emplois de la filière technique, titulaires ou non titulaires.

La rémunération des agents d'astreinte est déterminée sur la base du décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2010 de la CCVV-chapitre 012, à hauteur de 4700 ", et feront l'objet d'un remboursement intégral par les syndicats et commune concernés.

Le Comité technique paritaire a rendu, le 12/03/2010, un avis favorable sur ce projet d'astreintes.

M. CAPERET précise que les agents concernés interviennent actuellement sur les stations de dépuracion ou le réseau, sans couverture administrative.

(Adoption à l'unanimité).

## **15 - Avenant n° 1 aux conventions de mutualisation avec le SIVU Gave et Lagoin/SANAB/Commune d'Asson**

Le Président rappelle au conseil communautaire que par convention en date du 14/12/2009 la Communauté de Communes a approuvé les conventions de mise à disposition de moyens de fonctionnement mutualisés avec :

- le Syndicat d'assainissement de Nay à Baliros (3 ans)
- et la régie communale d'Asson (1 an).

Le Président propose, compte tenu de la nécessité de mettre en place un régime d'astreinte indispensable au bon fonctionnement des différents ouvrages de ces syndicats et régie, de compléter ces conventions par un avenant n° 1 dont l'objet est de mettre à disposition un agent de plus uniquement pendant les périodes d'astreinte.

(Adoption à l'unanimité).

## **16 - Convention d'adhésion au Service Sécurité Santé Travail pour la prestation Médecine préventive**

Le Centre de gestion a transmis à la CCVV une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, à la suite de changements de la réglementation.

Le Président propose de signer cette nouvelle convention, afin de continuer à adhérer à cette prestation.

(Adoption à l'unanimité).

## **17 - Tableau des effectifs**

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le tableau des effectifs de la CCVV, qui comprend :

- les emplois permanents.
- les emplois « non permanents » concernant le personnel contractuel ayant un contrat d'un an ou plus.
- les postes à pourvoir à la suite de réussite aux concours, de promotions internes ou d'avancements de grades à venir.

Il est précisé que le tableau des effectifs de la CCVV sera actualisé, chaque année, en fonction des nominations et promotions intervenues.

(Adoption à l'unanimité).

L'ordre du jour est épuisé. Le Président remercie les délégués et salue F. NIHOUS, élu au Conseil régional d'Aquitaine.

La séance est levée à 23 H 40.